



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CHS-CT DU 21 septembre 2020
Compte rendu

Ordre du jour :

1. *Présentation du protocole sanitaire au 1^{er} septembre 2020*
2. *Réaménagements des SPF-E de Brest et Quimper,*
3. *Déménagement de la Trésorerie de Pont Croix,*
4. *Point sur la situation budgétaire,*
5. *Points divers.*

Le CHS-CT de la DDFIP du Finistère s'est tenu le 21 septembre 2020 à Quimper, sous la présidence de Mme BRIGANT, Directrice départementale.

Présentation du protocole sanitaire au 1^{er} septembre 2020 :

Ce protocole s'inscrit dans le cadre de la reprise d'activité post confinement, il vise à rappeler l'ensemble des consignes sanitaires au sein des services de la DDFIP29.

Au 1^{er} septembre, le port du masque a été rendu obligatoire dans les espaces clos et partagés et les espaces de circulation, à la seule exception des bureaux occupés par une seule personne. Cette nouvelle mesure ne se substitue pas, mais complète les gestes barrières déjà en vigueur à savoir:

- se laver les mains régulièrement,
- tousser et éternuer dans son coude ou son mouchoir
- utiliser un mouchoir à usage unique, puis le jeter,
- éviter de se toucher le visage,
- respecter une distance d'au moins 1m les uns des autres,
- saluer sans se serrer les mains et éviter les embrassades,

Depuis le déconfinement, 20 masques lavables ont été distribués aux agents du Finistère. 43 000 masques chirurgicaux ont été réceptionnés par la DDFIP29 et 19 400 ont été distribués dans les services. Nous rappelons que la mise à disposition des masques est de la responsabilité des employeurs qui doivent veiller à l'approvisionnement suffisant au sein de leurs services. Dans les départements, la dotation des masques relève des Préfets en dehors des masques chirurgicaux pour les personnels vulnérables qui doivent être fournis par les Directions.

Le chef de service, qui est le correspondant COVID, a la possibilité de distribuer ces masques dans des cas particuliers et notamment à destination des collègues vulnérables et/ou en cas d'oubli.

Des masques permettant la lecture labiale (transparents) pourront être fournis aux agents travaillant avec des personnes sourdes et malentendantes, ces modalités d'approvisionnement devraient être précisées par le Secrétariat général du Ministère.

Réaménagements des SPF-E de Brest et Quimper :

Rappelons que les fusions des SPF de Brest et Quimper, initialement prévues le 25 novembre 2019 avaient été reportées au cours de l'été 2019 à une nouvelle date fixée au 24 septembre 2020.

Les membres du CHS-CT ont demandé à être associés aux travaux de restructuration ou d'aménagement des locaux et des espaces de travail bien en amont des opérations, afin de faciliter la concertation et la connaissance du détail des mesures envisagées.

Concernant Brest, la délégation **FO** a souligné la problématique du nombre d'agents (20 postes de travail) positionnés sur une même plateforme en demandant la mise en place de cloisonnements. A Quimper, les agents évoluent depuis trop longtemps dans un environnement inadapté qui dégrade leurs conditions de travail. La Direction envisage d'installer le SPF-E fusionné dans les locaux du 1^{er} étage de Quimper TY NAY.

A la lecture des plans mis à disposition lors de ce CHS-CT, la délégation **FO** a dénoncé un projet de réinstallation sur TY NAY mené au pas de charge, manifestement il faut que ça rentre, coûte que coûte, sans tenir compte des spécificités et des contraintes des services !!

La Présidente du CHS-CT a reconnu que ce projet avait été mené dans l'urgence, provoqué par l'anticipation d'un mois sur le calendrier initial de fusion des SPF-E...Elle s'est engagée à réunir un groupe de travail immobilier sur ce sujet entre autres...

Déménagement de la Trésorerie de Pont Croix :

La Trésorerie de Pont Croix va déménager vers le CFP de Douarnenez à compter du 5 octobre 2020. Actuellement 2 agents travaillent à Pont Croix pour 3 emplois implantés, l'intérim du poste sera assuré par le comptable de la Trésorerie de Douarnenez. Rappelons que cette opération immobilière préfigure la suppression juridique de la Trésorerie de Pont Croix dans le cadre du projet NRP...

Point sur la situation budgétaire :

Le budget disponible 2020 du CHS-CT de la DDFIP29 est de 124 477,00 €. Les opérations de dépenses depuis ce début d'année s'élèvent à 103 829,49 € soit un solde disponible de 20 647,51 € .

Rappelons que la crise sanitaire a entraîné l'annulation des formations initialement programmées en début d'année 2020. Les représentants en CHS-CT avaient pris pendant le confinement des positions volontaristes en réorientant d'emblée, l'utilisation des crédits vers des dispositifs de protection des personnels, notamment l'achat de masques, plexiglas, gel hydroalcoolique, lingettes, etc...

En ce qui concerne le solde des crédits encore disponible en cette rentrée, il a été envisagé lors de cette réunion, l'achat de matériel ergonomique en concertation avec le Médecin de prévention.

Points divers :

Le télétravail a été évoqué lors de cette réunion. Les télétravailleurs qui étaient entrés dans le dispositif sous conventionnement poursuivent leurs activités et les modalités dérogatoires mise en place pendant le confinement sont toujours possibles dans la limite de 3 jours par semaine sauf exception (agents vulnérables). Un protocole ministériel sur le télétravail est en cours de finalisation actuellement et aura vocation à se décliner au sein des Directions.

Sur le plan matériel, Il nous a été précisé que des dotations en téléphones professionnels sont à l'étude pour équiper les télétravailleurs. Si dans le discours, l'administration s'engage à fournir au télétravailleur les moyens de pouvoir exercer sa mission dans les conditions « *les plus approchantes* » de sa situation sur site, il s'avère que les remontées du terrain que nous avons à ce stade, témoignent d'une réalité plutôt contrastée entre la théorie et la pratique...

Concernant les agents disposant d'un équipement ergonomique, **FO** demande à ce qu'ils puissent disposer du même équipement à leur domicile après avis du Médecin de Prévention.

FO a rappelé que le télétravail doit être basé sur le volontariat et être réversible, sans préjudice pour l'agent qui bénéficie des mêmes droits et protections que l'ensemble des effectifs (formation, promotion, rémunération...). Si l'employeur a le droit d'assurer le suivi de l'activité du télétravailleur, ce contrôle doit aussi respecter les temps de repos, le droit à la déconnexion et le respect de la vie privée. Ce suivi ne doit pas conduire à exercer une surveillance zélée du télétravailleur qui pourrait conduire à une forme de pression contre productive..

Depuis la fin du confinement, **FO** constate que les Directions ont adopté une logique de retour aux modalités d'organisation du travail en présentiel. Comme nous l'avons souvent dit, la crise sanitaire est loin d'être terminée et l'actualité de recrudescence du virus dans plusieurs régions en atteste. **Dans ce contexte, le recours au télétravail reste un incontestable dispositif de protection des salariés et de leur santé.**

La problématique de restauration pour les collègues du site de Quimper Braden a été évoquée lors de ce CHS-CT. Actuellement, en ce mois de septembre, il n'y a plus aucune solution de restauration, les prestataires successifs ayant tous fait défaut les uns après les autres... **FO** a porté la légitime revendication des collègues afin que la Direction locale se rapproche dans les meilleurs délais du Secrétariat Général pour une mise en œuvre rapide des tickets-restaurant, et pour que dans cette attente, une possibilité d'indemnité forfaitaire de repas puisse leur être versée.

La délégation F.O.- DGFIP29 : Murielle MORICCI (SIP Quimper Est), Florence JAVELOT (EDR) Michelle GALLY (EDR).

